



# Comités de la MRC du Granit

Mise à jour – Novembre 2025

# Table des matières

Les comités de la MRC .....	3
Conseil des maires .....	3
Comité administratif .....	3
Comité consultatif environnement (CCE) .....	4
Comité consultatif agricole (CCA) .....	5
Comité du plan de développement de la zone agricole (PDZA) .....	5
Comité Vigie-Santé Granit .....	6
Comité de sécurité incendie (CSI) .....	6
Comité de sécurité publique (CSP) .....	7
Comité consultatif culturel (CCC) .....	7
Comité consultatif loisir (CCL) .....	8
Comité consultatif touristique (CCT) .....	8
Comité aviseur AEQ .....	9
Comité consultatif économique (CCÉ) .....	9
Bureau des délégués (délégués de comté) .....	9
Comité de sélection du Fonds de développement et d'innovation ET du Fonds proximité (commerces de proximité) .....	10
Comité mobilité durable .....	10
Comité Plan climat .....	11
Comité de conformité - FRR Volet 2 .....	11
Comité de vitalisation .....	12
Conseil d'administration d'Énergie du Granit (EDG) inc. ....	12
Conseil d'administration d'Énergie Renouvelable Granit (ERG) inc. ....	12
Comité directeur - Signature innovation .....	13
Comité d'investissement commun FLI/FLS .....	13
Comité de pilotage de la politique de la famille et des aînés (MADA) .....	14
Comité Région de Mégantic 100 % Attractive .....	14
Les comités externes .....	16
Gestion du bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC – OBV de la rivière Chaudière) .....	16
Gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF) .....	16
Corporation du Patrimoine Archéologique du Méganticois (CPAM) .....	16
Comité 3 MRC-RICEMM .....	17
Les comités externes auxquels siège le préfet .....	18
Conseil d'administration — Transport adapté et collectif du Granit .....	18
Table d'harmonisation du parc national du Mont-Mégantic .....	18
Table d'harmonisation du parc national de Frontenac .....	18
Table des MRC de l'Estrie (TME) .....	19

# Les comités de la MRC

## Conseil des maires

### **Mandat**

Le conseil des maires de la MRC joue un rôle de législateur et d'administrateur dans ses champs de compétence. Dans le cadre de ces séances, il fixe les priorités de la MRC, détermine les politiques générales, s'assure de son bon fonctionnement, adopte différents règlements, approuve le budget et en assure le suivi.

### **Fréquence**

Environ 1 fois par mois ou selon les besoins.

### **Composition**

- Préfet préside (le préfet suppléant préside en l'absence du préfet);
- 1 maire représentant chacune des 19 municipalités du territoire;
- En l'absence du maire, un représentant élu de la Municipalité autorisé par résolution de son conseil peut représenter sa Municipalité en tant que maire suppléant.

## Comité administratif

### **Mandat**

Partager les discussions courantes à l'administration. Autoriser ou non les demandes relativement aux plans et règlements d'urbanisme ou à certains fonds (FQIS, commandites, etc.). Autoriser l'attribution de contrat en regard du règlement de délégation de pouvoirs au comité administratif et du règlement portant sur la gestion contractuelle. Embaucher les employés nécessaires à la bonne marche des activités de la MRC et déterminer leurs conditions de travail. Faire des recommandations au conseil des maires sur différents sujets, tels que : la gestion de subventions, les politiques à adopter ou toute question qui ne fait pas partie des mandats confiés par le conseil des maires à un autre comité consultatif de la MRC.

### **Fréquence**

Environ 1 fois par mois ou selon les besoins (à noter qu'il faut prévoir être disponible pour des rencontres extraordinaires).

### **Composition**

- Préfet (le préfet suppléant préside en l'absence du préfet);
- Préfet suppléant;
- Maire de Lac-Mégantic;
- 1 maire par secteur.

## Comité consultatif environnement (CCE)

### **Mandat**

Le comité consultatif en environnement (CCE) agit à titre consultatif pour toute question à caractère environnemental soumise par le conseil de la MRC.

Le CCE doit faire au conseil de la MRC les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a étudiées, notamment :

- Assurer le suivi des différents objectifs à incidence environnementale du schéma d'aménagement et assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- Poursuivre les efforts de diffusion d'informations relatives à l'environnement auprès des organismes, des citoyens et des municipalités;
- Étudier et formuler des recommandations sur toute question portant sur la gestion des matières résiduelles et des boues de fosses septiques soumise par le conseil de la MRC et participer à la réalisation des différents appels d'offres en lien avec ces domaines;
- Examiner toute source de financement à l'élaboration d'une partie ou de la totalité du PGMR;
- Agir à titre consultatif pour toute question à caractère environnemental soumise par le conseil de la MRC;
- Traiter les demandes en lien avec la gestion des cours d'eau;
- Conseiller sur l'utilisation du fonds bassin versant et recommander les projets déposés par les partenaires et conformes à ce programme.

### **Fréquence**

Environ 4 fois par année.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
- Maire (ou représentant élu) de Lac-Mégantic;
- 1 maire par secteur;

Personnes-ressources de la MRC :

- Conseiller.ère en agriculture et en environnement;
- Coordonnateur.trice à la gestion des cours d'eau.

## Comité consultatif agricole (CCA)

### **Mandat**

Ce comité est prévu par la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (composition et mandat). Gérer des dossiers spécifiques au milieu agricole, effectuer diverses consultations afin d'émettre des recommandations au conseil des maires.

### **Fréquence**

Au besoin, selon les demandes.

### **Composition**

- 3 maires dont le territoire de la municipalité a une prédominance agricole;
- 3 représentants de l'UPA;

Personne-ressource de la MRC :

- Direction de l'aménagement et de la protection du territoire.

## Comité du plan de développement de la zone agricole (PDZA)

### **Mandat**

Le comité a pour mandat d'impliquer les décideurs politiques locaux de la MRC et les différents intervenants des milieux concernés dans le développement de la zone agricole et forestière et dans la dynamisation du secteur agroalimentaire de la MRC du Granit. Il s'assure de la réussite et des suites à donner au PDZA en soutenant la personne responsable de la coordination du PDZA dans le développement agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire. Il soutient en continu la valorisation, l'occupation et le développement du territoire agricole et forestier de manière dynamique. Et enfin il s'assure que les actions mises en place dans le cadre du PDZA sont concrètes et réalistes et reflètent la volonté des différents intervenants des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire.

### **Fréquence**

Environ 2 à 3 fois par année.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
- Maire (ou représentant élu) de Lac-Mégantic;
- 1 maire par secteur;
- Représentants de l'UPA, MAPAQ et producteur forestier;

Personne-ressource de la MRC :

- Conseiller.ère en développement agricole et agroalimentaire.

## Comité Vigie-Santé Granit

### **Mandat**

L'objectif du comité est de discuter de différents enjeux touchant le RLS du Granit afin de maintenir les acquis, améliorer les soins et services sociaux dispensés plus précisément l'accessibilité, la qualité et la continuité de ceux-ci.

### **Fréquence**

Environ 3 à 4 fois par année.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
- Maire de Lac-Mégantic;
- 1 maire par secteur;
- Représentant du comité des usagers;
- Médecin du RLS du Granit;
- Professionnel retraité du réseau;
- Président-directeur général du CIUSSE-CHUS de l'Estrie;
- Direction de la CDC;

Personne-ressource de la MRC :

- Agent.e administratif.ve.

## Comité de sécurité incendie (CSI)

### **Mandat**

Étudier, à la demande du conseil des maires de la MRC ou de sa propre initiative, toute question relative aux dossiers de la sécurité incendie du territoire de la MRC. Il veille également à assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie (action 31 du SCRI : convoquer au besoin un comité de concertation avec les partenaires voués à la sécurité du public) en plus de discuter de l'application de la délégation de compétence de la prévention confiée à la MRC par plusieurs municipalités. Il doit donc faire au conseil des maires les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a étudiées.

### **Fréquence**

Environ 2 fois par année.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
- Maire (ou représentant élu) de Lac-Mégantic;
- 1 maire par secteur;
- Directeur incendie de Lac-Mégantic;
- 1 directeur de service incendie par secteur;

Personne-ressource de la MRC :

- Coordonnateur.trice et préventionniste en sécurité incendie.

## Comité de sécurité publique (CSP)

### **Mandat**

Étudier, à la demande du conseil des maires de la MRC ou de sa propre initiative, toute question relative aux dossiers de sécurité publique du territoire de la MRC. Il procède à chaque année à l'élaboration des priorités d'actions de son service de police et produit un rapport d'activités. Il doit donc faire au conseil des maires les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a étudiées.

### **Fréquence**

Environ 5 ou 6 fois par année.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
- Maire (ou représentant élu) de Lac-Mégantic;
- 1 maire par secteur;
- Responsable du poste de la Sûreté du Québec du Granit;
- Autres représentants de la Sûreté du Québec;

Personne-ressource de la MRC :

- Adjoint.e à la direction générale et au greffe.

## Comité consultatif culturel (CCC)

### **Mandat**

Le mandat du comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine est d'accompagner la MRC dans l'élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale ainsi que dans l'application du plan d'action qui en découle. Conformément à ce mandat, les membres du comité étudient et formulent leurs recommandations au conseil des maires, en matière d'orientations culturelles.

### **Fréquence**

Environ 2 à 3 fois par année.

### **Composition**

La composition doit représenter le plus de secteurs possible :

- Préfet ou le préfet suppléant;
- 1 représentant élu de Lac-Mégantic;
- 1 élu du conseil des maires représentant tous les secteurs;
- 3 représentants de l'activité culturelle;
- 1 artiste de la région;

Personne-ressource de la MRC :

- Conseiller.ère en développement | Culture et loisir.

## Comité consultatif loisir (CCL)

### **Mandat**

Le comité consultatif loisir a pour mandat de soutenir la mise en place du plan d'action loisirs de la MRC du Granit et de formuler des recommandations au conseil des maires concernant les orientations et priorités en matière de loisir sur le territoire.

### **Fréquence**

Environ 2 à 3 fois par année.

### **Composition**

La composition doit représenter le plus de secteurs possible :

- Préfet ou le préfet suppléant;
- 1 représentant élu de Lac-Mégantic;
- 1 élu du conseil des maires représentant tous les secteurs;
- 1 représentant loisir par secteur impliqué dans leur municipalité au sujet des loisirs;

Personne-ressource de la MRC :

- Conseiller.ère en développement | Culture et loisir.

## Comité consultatif touristique (CCT)

### **Mandat**

Le comité consultatif en tourisme a pour mandat de soutenir la mise en place du plan d'action touristique de la MRC du Granit et de formuler des recommandations au conseil des maires concernant les orientations et priorités en matière de développement et de gestion de la destination touristique.

### **Fréquence**

Environ 2 à 3 fois par année.

### **Composition**

La composition doit représenter le plus de secteurs possible :

- Préfet ou le préfet suppléant;
- 1 représentant élu de Lac-Mégantic;
- 1 élu du conseil des maires représentant tous les secteurs;
- 5 représentants d'entreprises ou d'organismes touristiques à but lucratif ou non et idéalement de secteurs géographiques différents;

Personne-ressource de la MRC :

- Conseiller.ère en développement | Attractivité et tourisme.

## Comité aviseur AEQ

### **Mandat**

Le mandat consiste à orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire.

### **Fréquence**

Environ 1 fois par année.

### **Composition**

La composition est la même que le comité consultatif économique.

## Comité consultatif économique (CCÉ)

### **Mandat**

Le mandat consiste à donner des orientations et des recommandations sur des préoccupations ou des questionnements touchant le développement économique. Ce comité est stratégique et aide à la planification et aux orientations du développement économique de la région.

### **Fréquence**

Environ 2 à 3 fois par année.

### **Composition**

La composition doit représenter le plus de secteurs possible :

- Préfet ou le préfet suppléant;
- 1 représentant élu de Lac-Mégantic;
- 1 élu du conseil des maires représentant tous les secteurs;
- 1 représentant du secteur relève;
- 1 représentant du secteur entrepreneuriat collectif;
- 1 représentant du secteur agroalimentaire;
- 1 représentant du secteur commerces et services;
- 1 représentant du secteur transport et logistique;
- 1 représentant du secteur manufacturier;

Personne-ressource de la MRC :

- Conseiller.ère en développement économique.

## Bureau des délégués (délégués de comté)

### **Mandat**

Déléguer 3 élus de notre MRC, représentant cette dernière, pour collaborer avec des délégués d'une autre MRC pour traiter d'un ouvrage ou d'un objet qui tombe sous la compétence des territoires concernés (ex. : équipement en commun). La composition de ce comité est prévue au *Code municipal du Québec*.

### **Fréquence**

Au besoin

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
- 1 représentant élu de la Ville de Lac-Mégantic;
- 1 élu du conseil des maires.

## **Comité de sélection du Fonds de développement et d'innovation ET du Fonds proximité (commerces de proximité)**

### **Mandat**

Le comité fait l'analyse des dossiers et fait une recommandation à la direction générale de la MRC qui prend la décision finale. Les membres du comité reçoivent par courriel les dossiers sur le formulaire prévu à cette fin et complètent la grille d'évaluation. La conseillère compile les résultats et achemine la recommandation à la direction de la MRC.

### **Fréquence**

Au besoin (analyse de dossiers).

Les élus nommés sur ce comité doivent prévoir l'analyse d'environ 20 dossiers annuellement découlant des différentes politiques de financement.

### **Composition**

- 2 élus du conseil des maires représentant tous les secteurs (l'analyse de dossiers découlant des différentes politiques de financement fait aussi partie des tâches des maires nommés);

Personne-ressource de la MRC :

- Conseiller.ère en développement économique.

## **Comité mobilité durable**

### **Mandat**

Le comité consultatif en mobilité a pour mandat de soutenir la mise en œuvre du plan de mobilité durable de la MRC du Granit. Il formule des recommandations visant à améliorer la mobilité sur l'ensemble du territoire, notamment en matière de transport collectif, de covoiturage et de transport actif. Ses actions visent à offrir des options de déplacement accessibles, durables et adaptées aux besoins de la population.

### **Fréquence**

Environ 2 à 3 fois par année.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
- Maire (ou représentant élu) de Lac-Mégantic;
- 1 maire d'une municipalité rurale;
- Direction de Trans-Autonomie;

Personnes-ressources de la MRC :

- Conseiller.ère en développement | Vitalisation territoriale;
- Conseiller.ère stratégique en communication;
- Conseiller.ère en développement industriel.

## Comité Plan climat

### **Mandat**

Le mandat général du comité est de voir à l'application du guide d'élaboration d'un plan climat pour l'élaboration d'un Plan climat, lequel est financé par le volet 1 du programme. Accélérer la transition climatique locale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

### **Fréquence**

Le comité se réunit au besoin pour prendre connaissance de l'avancement de l'élaboration du Plan, de la mise en place d'actions sur le territoire et ainsi que pour effectuer des suivis avec le conseil des maires et le MELCCFP.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
- Maire (ou représentant élu) de Lac-Mégantic;
- 1 maire par secteur naturel de la MRC;
- Président.e du comité consultatif environnement;
- Représentant.e de la santé publique;
- Représentant.e de la CDC du Granit;

Personnes-ressources de la MRC :

- Conseiller.ère en environnement | Plan climat;
- Adjoint.e à l'aménagement;
- Conseiller.ère en agriculture et en environnement OU coordonnateur.trice à la gestion des cours d'eau.

## Comité de conformité - FRR Volet 2

### **Mandat**

Recommander au comité administratif les projets déposés dans le cadre du Fonds FRR volet 2 — Projets municipaux et MRC.

### **Fréquence**

Environ 4 fois par année.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
- 1 maire du conseil des maires;
- 1 maire du comité administratif OU 1 maire substitut du comité administratif;

Personnes-ressources de la MRC :

- Direction générale;
- Direction du développement économique et territorial.

## Comité de vitalisation

### **Mandat**

Le mandat général du comité est de voir à l'application de l'entente de l'entente de vitalisation du Fonds régions et ruralité dans le cadre du Volet 4.

### **Fréquence**

Le comité se réunit au besoin pour prendre connaissance de l'avancement des projets ainsi que pour effectuer des suivis avec le conseil des maires et le MAMH.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
- Maires et directions générales des municipalités concernées;
- Représentant du MAMH;

Personne-ressource de la MRC :

- Coordonnateur.trice de projets OU conseiller.ère en développement | vitalisation territoriale.

## Conseil d'administration d'Énergie du Granit (EDG) inc.

### **Mandat**

Il gère les activités et les affaires internes de la société ou en surveille la gestion.

### **Fréquence**

Au besoin

### **Composition**

(16 municipalités participantes [exclut les municipalités de Saint-Sébastien, Notre-Dame-des-Bois et Stratford])

- Maire (ou représentant élu) de Saint-Robert-Bellarmin;
- 4 maires (ou représentants élus) de l'une ou l'autre des municipalités partenaires du projet éolien Le Granit;

Personne-ressource de la MRC :

- Direction générale.

## Conseil d'administration d'Énergie Renouvelable Granit (ERG) inc.

### **Mandat**

Il gère les activités et les affaires internes de la société ou en surveille la gestion.

### **Fréquence**

Au besoin

### **Composition**

(7 élus parmi les 19 municipalités participantes)

- Préfet;
- Maire de Lac-Mégantic;
- 1 maire de l'une des municipalités en terre d'accueil (Audet et Frontenac);
- 1 maire par secteur;

Personne-ressource de la MRC :

- Direction générale.

## **Comité directeur - Signature innovation**

### **Mandat**

Le mandat général du comité directeur est de voir à l'application de l'entente et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier. Ce mandat comprend les responsabilités suivantes :

- Adopter les règles de fonctionnement;
- Formuler un cadre de gestion et en recommander l'adoption au conseil de la MRC;
- S'assurer que les critères de sélection des projets soient établis en fonction des modalités prévues à l'entente;
- Valider et recommander à la MRC les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier prévu dans le cadre de l'entente;
- S'assurer de l'atteinte des objectifs de l'entente.

### **Fréquence**

Le comité se réunit au besoin, au moins 3 fois par année pour prendre connaissance de l'avancement des projets et du bilan des réalisations ainsi que pour effectuer des suivis avec le conseil des maires et le MAMH.

### **Composition**

- Préfet;
- Préfet suppléant;
- Maire ayant une expertise en communications;
- Représentant MAMH;

Personnes-ressources de la MRC :

- Direction générale;
- Direction du développement économique et territorial;
- Conseiller.ère stratégique en communication;
- Conseiller.ère en développement | attractivité et tourisme.

## **Comité d'investissement commun FLI/FLS**

### **Mandat**

Ce comité est décisionnel et autonome pour assumer toute question en regard de la bonne gestion du Fonds local de solidarité (FLS) et du Fonds local d'investissement (FLI).

### **Fréquence**

Au besoin, lorsqu'il y a des dossiers de financement.

### **Composition**

- 2 maires;
- 4 membres issus de la communauté d'affaires;
- 1 membre désigné par les Fonds locaux de solidarité FTQ;

Personnes-ressources de la MRC :

- Direction générale;
- Conseiller.ère en développement industriel.

## **Comité de pilotage de la politique de la famille et des aînés (MADA)**

### **Mandat**

Ce comité est constitué pour assurer l'élaboration d'une Politique municipale pour les familles et les aînés (MADA), orienter l'approche, suivre les étapes du projet et assurer la mobilisation des parties prenantes dans la mise en œuvre des actions pour répondre aux besoins des communautés locales.

### **Fréquence**

Au besoin

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant assumant la présidence du comité;
- Maire (ou représentant élu) de Lac-Mégantic;
- 1 maire par secteur naturel de la MRC;
- 1 représentant d'un organisme communautaire services aux aînés;
- 2 représentants, aînés bénévoles;
- 1 représentant du CIUSSE-CHUS de l'Estrie;
- Président.e du comité jeunesse de la MRC du Granit;

Personne-ressource de la MRC :

- Conseiller.ère en développement | Vitalisation territoriale.

## **Comité Région de Mégantic 100 % Attractive**

### **Mandat**

Le mandat du comité est de doter le territoire d'un espace structurant de concertation et de mise en œuvre pour les initiatives en attraction, en rétention et en qualité des milieux de vie.

### **Fréquence**

Environ 5 à 6 fois par année.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant;
  - Maire (ou représentant élu) de Lac-Mégantic;
- Représentants des organismes suivants :
- Chambre de commerce et d'industrie Région de Mégantic (CCIRM);
  - Intro-travail et CJE du Granit;
  - Services Québec;

- Société d'aide au développement des collectivités (SADC);
- 1 représentant du milieu de la santé;
- 1 représentant du milieu industriel;

Personnes-ressources de la MRC :

- Conseiller.ère en développement | Attractivité et tourisme;
- Conseiller.ère stratégique en communication.

## Les comités externes

Des élus sont nommés par le conseil des maires pour le représenter sur différents comités externes.

### Gestion du bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC – OBV de la rivière Chaudière)

#### **Mandat**

Siéger à la table de gestion du COBARIC – OBV de la rivière Chaudière afin de transmettre l'information au comité consultatif environnement de la MRC. Le membre est recommandé au conseil des maires par le comité Environnement.

#### **Fréquence**

Environ 6 fois par année.

#### **Composition**

- 1 maire des municipalités faisant partie du bassin versant de la rivière Chaudière, lequel est nommé par le comité consultatif environnement (AUD, FRO, DRO, MEG, MAR, MIL, NAN, NDB, PIO, WOB, CEC, LUD, ROB, SEB ou VAL).

### Gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF)

#### **Mandat**

Siéger à la table de gestion du COGESAF afin de transmettre l'information au comité consultatif environnement de la MRC. Le membre est recommandé au conseil des maires par le comité Environnement.

#### **Fréquence**

Environ 6 fois par année.

#### **Composition**

- 1 maire des municipalités faisant partie du bassin versant de la rivière Saint-François, lequel est nommé par le comité consultatif environnement (MIL, NAN, DRO, LAM, NDB, SEB, ROM, CEC, STO, STR ou VAL).

### Corporation du Patrimoine Archéologique du Méganticois (CPAM)

#### **Mandat**

Siéger au comité afin de transmettre l'information au conseil des maires.

#### **Fréquence**

Au besoin

### **Composition**

- 1 maire;
- 1 membre délégué par voie de résolution par la Ville de Lac-Mégantic;
- 1 membre délégué par voie de résolution par la Municipalité de Frontenac;
- 6 personnes élues parmi les membres de l'assemblée ayant un intérêt et une expertise avec les objectifs de la Corporation.

## **Comité 3 MRC-RICEMM**

### **Mandat**

Siéger au comité afin de transmettre l'information au conseil des maires.

### **Fréquence**

Environ 4 à 5 fois par année.

### **Composition**

- 1 maire du secteur du Mont-Mégantic (NDB ou VAL);
- Direction de l'aménagement et de la protection du territoire de la MRC.

# Les comités externes auxquels siège le préfet

(le préfet peut déléguer son préfet suppléant)

Le préfet est également appelé à siéger à certains comités externes dans le cadre de son mandat. Les voici :

## Conseil d'administration — Transport adapté et collectif du Granit

### **Mandat**

Siéger au conseil d'administration et transmettre l'information au conseil des maires.

### **Fréquence**

Environ aux 6 semaines.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant.

## Table d'harmonisation du parc national du Mont-Mégantic

### **Mandat**

Siéger à la table de gestion du parc national du Mont-Mégantic afin de transmettre l'information au conseil des maires.

### **Fréquence**

Environ 2 fois par année.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant (l'information est transmise au conseil des maires par un représentant [maire] du secteur);
- Direction du développement économique et territorial de la MRC.

## Table d'harmonisation du parc national de Frontenac

### **Mandat**

Siéger à la table de gestion du parc national de Frontenac afin de transmettre l'information au conseil des maires.

### **Fréquence**

Environ 2 fois par année.

### **Composition**

- Préfet ou le préfet suppléant (l'information est transmise au conseil des maires par un représentant [maire] du secteur);
- Direction du développement économique et territorial de la MRC.

## Table des MRC de l'Estrie (TME)

La Table des MRC de l'Estrie (TME) rassemble les 8 MRC et la Ville de Sherbrooke. C'est l'instance de concertation régionale où les élus municipaux mettent en commun leurs forces pour faire avancer l'Estrie.

### **Rôle**

- Discuter et décider des priorités d'action régionales;
- Porter la voix de chaque MRC auprès des autres territoires;
- Représenter l'Estrie auprès du gouvernement et des partenaires;
- Appuyer et coordonner des projets concrets grâce à des fonds et ententes régionales;
- Assurer la coordination régionale entre les MRC, les directions régionales des ministères et les grands partenaires socioéconomiques.
- Veiller à ce que les actions et les investissements soient cohérents, complémentaires et porteurs pour l'ensemble de l'Estrie.

Les ententes coordonnées par la TME avec le gouvernement et ses partenaires :

- Entente sectorielle de développement (ESD) en Économie
- ESD en Développement social et des communautés
- ESD Forêt, environnement et changements climatiques
- ESD Égalité entre les femmes et les hommes
- ESD Transport collectif et actif
- ESD Culture
- ESD Bioalimentaire
- Alliance pour la solidarité (FQIS)
- Plan régional intégré de la forêt en Estrie
- Stratégie d'attractivité régionale

### **Fréquence des réunions du conseil d'administration**

Environ 4 à 6 fois par année.

### **Composition du conseil d'administration**

- Préfet (membre votant);
- Maire de Lac-Mégantic (membre votant);
- Direction générale de la MRC (membre observateur).

## RÉMUNÉRATION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS PAR LA MRC

Il n'y a **que le conseil des maires, le comité administratif (ou l'atelier de travail du conseil des maires ou du comité administratif) ou les comités nommés par résolution au conseil des maires** (soit tous ceux nommés dans la liste ici haut ou d'autres qui pourraient être formés éventuellement par le conseil des maires) pour lesquels la présence et les frais de déplacement sont remboursés par la MRC.

Le **formulaire en ligne de présence et frais de déplacement** est conçu pour éviter des questionnements dans le sens où, si le comité ne se retrouve pas dans la liste du formulaire c'est que ce n'est pas un comité nommé par le conseil et qu'il n'y a donc aucune rémunération ou remboursement des frais de déplacement.

Dans ce contexte, si une élue ou un élu participe à tout ce qui est « autres » qu'un comité, soit : des invitations pour des conférences de presse, pour des présentations, des discussions avec des représentants d'un ministère, pour des repas ou des conférences d'organismes, pour donner son opinion sur un sujet ou toute autre activité, ce n'est pas rémunéré et il n'y a pas non plus de remboursement de frais de déplacement de la part de la MRC. L'élu doit dans ces cas-ci vérifier auprès de sa Municipalité s'il est admissible à une réclamation.

MUNICIPALITÉS

CITOYENS

ENTREPRISES

5600, rue Frontenac  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5  
819 583-0181



MRCGRANIT.QC.CA